



NAFTA Technical Working Group on Pesticides
Grupo de Trabajo Técnico del TLCAN sobre Plaguicidas
Le Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE DE L'ALENA SUR LES PESTICIDES RÉUNION DU CONSEIL EXÉCUTIF

**Mexico, Mexique
Les 19 et 20 juin 2006**

RAPPORT SYNTHÈSE

Introduction

Les membres du Conseil exécutif du Groupe de travail technique de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) sur les pesticides se sont réunis à Mexico au Mexique les 19 et 20 juin 2006. Il y a eu comme participants des représentants des gouvernements mexicain, américain et canadien, dont Amada Velez (qui a présidé la réunion), directrice générale de la sécurité alimentaire, Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria¹/Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación², Karen Dodds, directrice exécutive de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et Anne Lindsay, directrice adjointe de l'Office of Pesticide Programs de la United States Environmental Protection Agency (EPA).

Mot de bienvenue et nouvelles des trois pays

Amada Velez, la coprésidente mexicaine, souhaite la bienvenue aux délégations du Canada et des Etats-Unis. Les participants sont ensuite présentés. Elle rappelle aux membres qu'il y aura des élections cette année au Mexique et qu'il pourrait y avoir un nouveau gouvernement en place en décembre 2006. Madame Velez décrit deux modifications à la réglementation des pesticides au Mexique : un nouveau règlement visant l'homologation des pesticides (y compris des produits génériques), dont de nouvelles lignes directrices sur l'étude des effets toxiques sur les écosystèmes, ainsi que des règlements concernant l'élimination des déchets de type universel, ce qui comprend les contenants vides de pesticides.

Karen Dodds présente l'état actuel de la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires*, en vigueur depuis le 28 juin 2006. Elle décrit le projet de loi C-28, qui visait à modifier la *Loi sur les aliments et drogues* du Canada et qui a reçu la sanction royale en novembre 2005. Il permet également d'accélérer le processus d'établissement des limites maximales de résidus (LMR) du Canada. Elle donne également des nouvelles d'un projet de politique canadienne visant l'abrogation de la norme générale relative à une LMR de 0,1 ppm. Les nombreux commentaires

¹ Service national de la salubrité, de l'innocuité et de la qualité des aliments

² Secrétariat de l'agriculture, du bétail, du développement rural, des pêches et de l'alimentation

reçus pendant la période de consultation relative au projet ont été analysés et le Canada publiera bientôt un deuxième document aux fins de consultation.

Anne Lindsay mentionne divers problèmes nationaux et parle de l'état actuel du programme de réévaluation des tolérances de l'EPA. Cet organisme prévoit publier cet été un règlement final concernant l'établissement d'un nouveau programme d'examen de l'homologation. Cet été, l'EPA s'attend à édicter des règlements finaux décrivant de nouvelles normes pour les contenants de pesticides et les structures de confinement des produits en vrac. De plus, l'EPA prévoit éventuellement publier un projet de directives concernant la récupération des contenants de pesticides.

Le Secrétariat donne un bref aperçu des communications avec les intervenants. Il y a eu une téléconférence avec les intervenants afin de leur résumer la réunion de décembre 2005. Une autre téléconférence se tiendra en juillet 2006 afin de faire connaître aux intervenants les résultats de la réunion du Conseil exécutif et de les consulter à l'égard de l'ordre du jour de la réunion de décembre 2006. Le Secrétariat décrit également les principaux points soulevés par le Groupe de travail de l'industrie (GTI) de l'ALENA dans sa communication officielle au Conseil exécutif.

Limites maximales de résidus (LMR ou tolérances) et écart technologique

Un groupe de représentants de l'Office of Pesticide Programs, de l'ARLA, du projet IR-4⁴ et d'AAC^c parlent de leur séance de remue-méninges tenue en mai 2006 et ayant pour objectif de trouver des solutions novatrices aux différences entre les États-Unis et le Canada concernant l'homologation des pesticides et les LMR ou tolérances. Ils proposent diverses mesures (utilisées dans le passé, futures, techniques et politiques) afin d'aplanir ces différences. En ce qui concerne les mesures passées, le Conseil exécutif est conscient des avantages de passer d'une démarche fondée sur les denrées à une démarche fondée sur les produits chimiques. En ce qui a trait à l'avenir, le Conseil exécutif constate qu'il y a des avantages à offrir aux titulaires d'homologation et aux organismes de réglementation une démarche nord-américaine de planification. Le Conseil exécutif accepte les recommandations du Groupe de travail, soit notamment : de déterminer les prochaines étapes des projets pilotes en cours fondés sur les denrées (légumineuses, tomates et pommes de terre); d'établir trois autres cas type; de coordonner la planification de l'homologation au sein des gouvernements des pays membres de l'ALENA, des titulaires d'homologation, des fabricants et des producteurs; et d'élaborer une stratégie de mise en marché et de communications, tant dans le cas des mesures utilisées dans le passé que celles à venir. Le Conseil exécutif encourage les chefs à poursuivre ces activités afin d'aplanir plus rapidement les différences concernant les LMR et la technologie.

Lorsque le Mexique aura terminé ses consultations à l'interne, il y aura une téléconférence entre les trois pays de l'ALENA afin de désigner les sujets prioritaires permettant d'accroître la collaboration entre les membres du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides et

³ Le U.S. Interregional Research Project Number 4 (projet IR-4)

⁴ Le Centre de la lutte antiparasitaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

de réduire l'écart concernant les LMR et la technologie entre le Mexique et les autres pays membres de l'ALENA.

Regroupement des cultures

Dans le cadre de ses activités techniques continues à long terme visant à réduire l'écart concernant les LMR et la technologie, le Conseil exécutif examine et autorise la fiche de projet concernant la création et la mise en œuvre d'un regroupement des cultures. Ces activités ont pour objectif d'harmoniser la terminologie appliquée au regroupement des cultures et aux denrées afin d'enlever les obstacles au commerce présentés par l'écart entre les niveaux de tolérances ou les LMR pour les cultures d'importance mineure et les cultures spécialisées. Le Conseil exécutif encourage le projet IR-4 à faire connaître à l'ARLA et au Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación ses projets de regroupement des cultures soumis à l'EPA.

Bonnes pratiques agricoles

Conscients qu'il est nécessaire de régler les problèmes liés aux politiques en matière de bonnes pratiques agricoles pour mettre en œuvre les démarches prévues par le groupe de travail formé de représentants des gouvernements visant à combler l'écart concernant les LMR et la technologie, le Conseil exécutif demande au Canada d'examiner les obstacles précis au commerce au moyen des projets pilotes sur les denrées (légumineuses, tomates et pommes de terre) et de déterminer l'état d'avancement des travaux et les prochaines étapes à réaliser en discutant avec les dirigeants américains. Le Canada prépare présentement une politique sur les bonnes pratiques agricoles. Lorsqu'elle sera prête, elle sera distribuée aux partenaires de l'ALENA.

Étude rétrospective sur les résidus

Les dirigeants américains qui ont entrepris une analyse rétrospective des études sur les résidus déclareront l'état d'avancement de leurs travaux à la prochaine réunion des intervenants du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides, prévue en décembre. À cette occasion, le Conseil exécutif déterminera s'il faudra réaliser un projet officiel de l'ALENA à ce sujet.

Rendement des essais sur les résidus

Le Conseil exécutif encourage les responsables de projets à poursuivre leurs travaux à long terme visant l'efficacité des essais sur les résidus, tout en concentrant leurs efforts sur la création d'incitatifs aux examens conjoints. Les responsables de projets apportent des éclaircissements sur les buts et les objectifs de leur projet, y compris la manière d'utiliser les calculs de la production agricole. Le Conseil exécutif demande aux responsables de projets de préparer des lignes directrices qui décrivent les méthodes et les principes fondamentaux de détermination du nombre d'essais sur les résidus et de leur localisation à l'intention des titulaires d'homologation, puis de les présenter à la prochaine réunion du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides.

Regroupement des zones de la carte

Le Conseil exécutif autorise un document pour diffusion publique concernant le regroupement des zones de la carte. Ce document explique l'interchangeabilité entre les zones afin de favoriser la cueillette et l'analyse des données sur les résidus des zones 5, 5A, et des zones 1 et 1A et afin d'encourager l'extension du profil d'emploi sur l'étiquette des produits à usage limité (voir l'annexe A).

Méthode statistique relative aux LMR

Le Conseil exécutif constate la réussite de la démarche harmonisée d'établissement et de mise en œuvre des LMR ou des tolérances, établie selon une méthode statistique. Il encourage fortement l'intégration de cette méthode au processus du Codex Alimentarius.

Étiquettes de l'ALENA

Le Conseil exécutif discute des progrès réalisés concernant les étiquettes de l'ALENA et approuve les prochaines étapes du Groupe de travail sur les étiquettes de l'ALENA, ce qui comprend un rapport de l'état d'avancement des travaux pour la prochaine réunion des intervenants du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides, des problèmes politiques, légaux et d'application de la loi et des stratégies éventuelles pour les résoudre, de même que des leçons tirées. Le Conseil exécutif est particulièrement content que certains titulaires d'homologation aient déjà déterminé les produits qui pourraient porter les nouvelles étiquettes de l'ALENA et soient à la recherche d'un format.

Promotion des examens conjoints

Les représentants du Canada présentent les démarches actuelles en matière d'examen conjoint de l'ALENA et décrivent de nouvelles stratégies possibles, comme des activités de sensibilisation des intervenants, afin d'encourager la soumission de demandes d'examen conjoint. Le Conseil exécutif est satisfait de la présentation et demande aux coprésidents du Sous-comité d'examen conjoint de préparer un document de communication fondé sur cette présentation, afin de maintenir la communication active sur les examens conjoints avec les titulaires d'homologation.

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Comme l'initiative du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques pourrait permettre de résoudre certains problèmes concernant les étiquettes de l'ALENA, le Canada et les États-Unis présentent un rapport de l'état d'avancement de leurs travaux concernant sa mise en œuvre. Les partenaires de l'ALENA continueront de collaborer et d'échanger des renseignements.

Programme d'importation pour approvisionnement personnel du Canada

Un représentant de l'ARLA présente ce qui a été vécu au Canada concernant le Programme d'importation pour approvisionnement personnel et décrit les problèmes qui ont été réglés. Il y a

eu formation d'un groupe de travail canadien représentant une grande diversité d'intervenants, y compris des producteurs, l'industrie des pesticides, des organismes de protection de la santé et de l'environnement et des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, afin de déterminer les problèmes puis de les régler un à la fois. Le Groupe de travail sur le Programme d'importation pour approvisionnement personnel doit bientôt terminer son rapport et le publier. Le Conseil exécutif demande à l'ARLA de discuter avec les pays membres de l'ALENA de l'effet du rapport afin de s'assurer que la coordination est adéquate.

Application de la loi et surveillance de la conformité

Les pays membres de l'ALENA s'entendent sur l'établissement d'un réseau d'échange et de collaboration entre les représentants du gouvernement concernant les problèmes de respect et de mise en application de la loi, y compris l'utilisation de sources illégales de matières actives dans la fabrication des pesticides.

Matières inertes et produits de formulation

Constatant les nombreux progrès réalisés, le Conseil exécutif encourage les responsables des groupes de travail à poursuivre leurs échanges au sujet des tolérances pour les matières inertes et les produits de formulation.

Sécurité des travailleurs

Le Mexique présente une fiche de projet sur la sécurité des travailleurs qui porte principalement sur la formation et la communication des risques. Le Conseil exécutif constate les avantages du partage des renseignements et des résultats dans les efforts d'amélioration de la formation et de la compréhension des travailleurs agricoles à propos des mesures de sécurité. Le Conseil exécutif autorise l'ébauche d'une fiche de projet, à condition que certaines modifications soient apportées au texte par les responsables du projet. Les représentants des États-Unis se sont également engagés à déclarer aux pays membres de l'ALENA des renseignements sur les incidents au travail dans leur pays (y compris les déclarations d'effets néfastes) afin d'accroître la communication en Amérique du Nord.

Élimination des contenants de pesticides

Le Mexique décrit l'importance de préparer des règlements sur l'élimination des contenants de pesticides et de trouver de nouvelles solutions concernant l'élimination et la récupération de ceux-ci. Les États-Unis prévoient publier cet été de nouvelles normes pour les contenants de pesticides et les structures de confinement des produits en vrac et envisagent présentement la création de nouveaux projets de règlements visant la récupération des contenants de pesticides. Le Mexique sera responsable de la tenue d'une téléconférence entre des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et des États visant à chercher des moyens d'échange de renseignements concernant les possibilités d'élimination, de récupération et de transformation des contenants et les politiques afférentes. Le Conseil exécutif remarque qu'il s'agit d'une bonne occasion d'échange de renseignements entre les partenaires de l'ALENA et demande un rapport

de l'état d'avancement des travaux à ce sujet aux responsables de projets pour la prochaine réunion du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides.

Nouvelles de la politique multilatérale et internationale

Les responsables des pays donnent au Conseil exécutif des nouvelles des activités de l'OCDE et du Codex Alimentarius qui sont particulièrement intéressantes pour le Conseil exécutif et pertinentes pour les activités de l'ALENA. À peu de choses près, le Conseil exécutif indique qu'il est toujours en faveur des activités multilatérales de réglementation des pesticides et souligne l'importance des examens généraux et des améliorations significatives apportées au processus du Codex Alimentarius dans l'établissement des LMR.

Le Conseil exécutif discute également de la mise en œuvre récente de la nouvelle politique du Japon concernant les LMR. Conscients de l'importance d'encourager le Japon à ce titre, les pays membres de l'ALENA s'entendent pour partager des renseignements et pour collaborer autant que possible dans ce domaine.

Plan quinquennal du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

Le Secrétariat a examiné le plan quinquennal du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides et propose un processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie pour les cinq prochaines années (de 2008 à 2013). Le Conseil exécutif présente ses commentaires et mentionne les travaux à accomplir dans le cadre des étapes proposées, dont l'établissement de buts et d'objectifs, la désignation des initiatives auxquelles la priorité doit être accordée et la consultation des intervenants. Le Mexique convoquera ses membres à des réunions afin qu'ils participent à l'élaboration du prochain plan quinquennal.

Les coprésidents du Sous-comité du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides présentent les indicateurs de rendement proposés, qui ont été élaborés en tenant compte des recommandations des intervenants fournies par chaque groupe de discussion formé pendant la réunion de décembre 2005. Le Conseil exécutif mentionne que même si les indicateurs de rendement doivent être simples et compréhensibles, ils doivent représenter le grand éventail d'activités du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides et porter fruit. Le Conseil exécutif demande au Secrétariat de collaborer avec les coprésidents du Sous-comité afin d'établir des indicateurs de rendement pour le Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides.

Déclaration d'effet néfaste des produits antiparasitaires

Après une présentation du Canada concernant les possibilités de collaboration, les pays membres de l'ALENA s'entendent pour créer un protocole d'échange de renseignements sur la déclaration des effets néfastes et des incidents.

Nouveaux projets

Le Conseil exécutif a examiné deux nouvelles fiches de projet et approuve leur publication dans les sites Web des pays :

Fiche de projet d'harmonisation des données – Activités du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides visant à harmoniser les exigences en matière de données pour les agents antimicrobiens (exigences créées en vertu du 40 CFR Part 158 W des États-Unis);

Fiche de projet sur la cinétique de la dégradation – Activités du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides visant à harmoniser les méthodes de caractérisation et de quantification de la persistance des pesticides dans l'environnement, dans le cadre de l'évaluation du produit.

Mot de la fin

Pour terminer, les membres du Conseil exécutif rappellent qu'il est utile de collaborer lors des travaux concernant les diverses questions importantes discutées à la réunion du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides. Le Conseil exécutif félicite ce groupe de ses réalisations appréciables jusqu'à maintenant et remercie le Mexique d'avoir organisé la réunion et contribué au succès du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides. Enfin, le Conseil exécutif approuve le résumé des principales décisions prises, de même que les mesures de suivi et les calendriers d'exécution.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil exécutif aura lieu du 6 au 8 décembre 2006 à Montréal, Québec, Canada. La séance des intervenants se tiendra le 7 décembre 2006.

ANNEXE A

Établissement d'une souplesse scientifique concernant les exigences en matière d'essais sur les résidus dans les zones secondaires 5A, 5B et 1A

OBJECTIF

Élaborer une méthode répondant aux besoins relatifs aux essais sur les résidus dans les zones 5A, 5B et 1A.

CONTEXTE

Afin d'établir adéquatement les LMR, un certain nombre d'essais en conditions réelles ont été réalisés pour mesurer les résidus de pesticides dans la partie comestible de la culture. Les essais en conditions réelles sont réalisés dans une gamme de zones géographiques ou « zones » représentatives des régions cultivées. Le Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides a préparé une carte des zones en Amérique du Nord qui indique des zones secondaires dans les zones 1, 5 et 7. L'existence de ces zones secondaires (1A, 5A, 5B, 7A) exige souvent le recours à des essais distincts sur les résidus et représente un problème important pour le Programme d'homologation des usages limités à la demande des utilisateurs au Canada, puisqu'il y a plusieurs cultures dans ces zones secondaires.

Les LMR étaient antérieurement établies selon la concentration la plus élevée en résidus dans les données d'essais en conditions réelles, ce qui explique l'importance des essais réalisés dans les régions représentatives, y compris les zones secondaires 1A, 5A, 5B et 7A. Par ailleurs, en collaboration avec l'EPA, l'ARLA a récemment élaboré une méthode d'établissement des LMR. Cette méthode statistique tient compte de la variation des données en conditions réelles. L'ARLA a déterminé que la méthode statistique pour les LMR permet de remplacer la zone 1 par la zone secondaire 1A et la zone 5 par les zones secondaires 5A et 5B. Ce remplacement des zones d'essai ne devrait pas augmenter le risque de confisquer à tort des cultures traitées légalement provenant de ces zones, ni augmenter le risque pour le consommateur.

À la réunion nationale sur la protection des cultures, tenue à Ottawa le 1^{er} mars 2006, l'ARLA a annoncé en se fondant sur cette nouvelle souplesse que la zone 5= la zone secondaire 5A= la zone secondaire 5B et que la zone 1= la zone secondaire 1A. Les titulaires d'homologation et les commanditaires ont maintenant la possibilité de réaliser les essais requis dans les zones secondaires 5A, 5B et 1A dans la zone 5 et la zone 1, respectivement, à condition que le nombre total d'essais ne change pas. La zone 7 ne correspond pas à la zone secondaire 7A en raison des pratiques d'irrigation dans la zone secondaire 7A.

RÉSULTATS

Le 1^{er} mars 2006, l'ARLA a offert aux titulaires d'homologation la possibilité de remplacer les données d'essais sur les résidus des zones 1 ou 5 par les zones secondaires 1A ou 5B respectivement, tel que susmentionné.